



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 18/02/2025

Objet : Convention de servitudes ENEDIS

L'an deux mille vingt cinq et le 18 février à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, Mmes ROBERT Carole, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel.

Absents excusés ,Mme AILLAUD Marion, Mrs CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre, AKLA Mohammed

Absents :MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et

Procurations : Mme AILLAUD Marion a donné procuration à M. Samuel HOLIET.

M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. Emmanuel CHAMBRE a donné procuration à Mme Carole ROBERT.

Monsieur GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 18/02/2025

Délibération n° 2025/01/02

Objet : Convention de servitudes ENEDIS

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de travaux de renforcement du réseau électrique au lieu-dit la Plane, ENEDIS sollicite une servitude de passage

- pour des câbles souterrains d'environ 42 mètres sur 3 mètres de large, et des bornes de repérage sur les parcelles B 381 et B 382, moyennant une indemnité de 126€
- Pour un poste de distribution sur une portion de 15m² sur la parcelle B382 moyennant une indemnité de 150€

Madame le Maire propose d'accorder ces servitudes et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accorde les servitudes de passage sus-mentionnées à ENEDIS
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Malijai,

Le 18 février 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com